



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2658
10 février 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE
SIX CENT CINQUANTE-HUITIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 10 février 1986, à 16 heures

Président : M. ADOUKI

(Congo)

Membres : Australie

M. HOGUE

Bulgarie

M. TSVETKOV

Chine

Mme SHI Yanhua

Danemark

M. BIERRING

Emirats arabes unis

M. AL-SHAALI

Etats-Unis d'Amérique

M. REED

France

M. RAPIN

Ghana

M. GBEHO

Madagascar

M. RABETAFIKA

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

M. GORE-BOOTH

et d'Irlande du Nord

M. KASEMSARN

Thaïlande

M. MOHAMMED

Trinité-et-Tobago

Union des Républiques

M. OLEANDROV

socialistes soviétiques

M. PABON

Venezuela

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 17 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

LETTRE DATEE DU 29 JANVIER 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/17770)

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652^{ème} séance, j'invite le représentant du Togo à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Kouassi (Togo) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652^{ème} séance, j'invite le Président du Conseil des Nations Unies et les autres membres de la délégation du Conseil à prendre place à la table du Conseil de sécurité.

Sur l'invitation du Président, M. Lusaka (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de la délégation du Conseil prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Guyana, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mozambique, du Nicaragua, de la République démocratique allemande, de la République islamique d'Iran, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, du Soudan, de la Yougoslavie, de la Zambie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. von Schirdnding (Afrique du Sud), M. Djoudi (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Legwaila (Botswana), M. Badawi (Egypte), M. Dinka (Ethiopie), M. Karran (Guyana), M. Verma (Inde), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Dos Santos (Mozambique), M. Icaza Gallard (Nicaragua), M. Hucke (République démocratique allemande), M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran), M. Foum (République-Unie de Tanzanie), M. Sarré (Sénégal), M. Birido (Soudan), M. Golob (Yougoslavie), M. Ngo (Zambie) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, de Cuba, du Panama et de la République arabe syrienne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. Velazco San José (Cuba), M. Samudio (Panama) et M. El-Fattal (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DJOUDI (Algérie) : L'objectif premier de la Charte des Nations Unies est "de maintenir la paix et la sécurité internationales" en prenant des "mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix". Conformément à cet objectif, le Conseil de sécurité est investi de cette responsabilité primordiale.

L'Afrique, en s'adressant au Conseil pour lui soumettre l'ensemble du problème de l'Afrique australe, attend de cet organe central du système des Nations Unies qu'il assume ses responsabilités face à la menace à la paix et à la sécurité que fait peser la politique poursuivie par le régime de l'apartheid.

Fondée sur la politique dite de stratégie totale et la conception d'une constellation d'Etats dépendant de l'Afrique du Sud, l'action de Pretoria s'est exercée avec une brutalité croissante pour faire prévaloir ses objectifs d'asservissement interne de la population noire et de domination hégémonique à l'égard des Etats voisins. Agressions ouvertes par les forces armées régulières sud-africaines, assassinats, création et entretien de mouvements subversifs, sabotages, blocus économique contre les pays sans littoral, chantage au renvoi de la main-d'oeuvre émigrée, rien n'aura décidément manqué à la panoplie de ce mini-impérialisme du régime de l'apartheid.

M. Djoudi (Algérie)

Déjà confrontés aux effets conjugués de la crise économique et d'une sécheresse persistante, la plupart des pays de la ligne de front ont subi et continuent de subir toutes ces formes d'agression.

Ainsi, lorsque ces pays se sont regroupés dès 1980 au sein de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), pour promouvoir la coopération régionale et l'utilisation des moyens et des ressources des neuf pays membres, pour précisément réduire leur dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud, on a assisté à une multiplication des actions de sabotage contre le réseau de transports du Mozambique, qui constitue l'assise de cette politique régionale. A titre d'exemple, la voie ferrée de Beira reliant la côte mozambicaine au Zimbabwe et le pipeline empruntant le même trajet ont fait l'objet de sabotages systématiques et répétés, au point qu'il coûtait infiniment plus cher de transporter une tonne de pétrole de Beira à Harare que de la côte Est des Etats-Unis à Beira. Dans un rapport soumis récemment à la dernière réunion de la SADCC, les dégâts causés par l'Afrique du Sud depuis 1980 à l'ensemble des pays de la région étaient estimés à plus de 10 milliards de dollars.

M. Djoudi (Algérie)

La situation qui prévaut actuellement en Afrique australe est la résultante directe de la persistance et de la recrudescence de l'agressivité de l'Afrique du Sud. Elle est aussi la conséquence de la défaillance évidente de la communauté internationale à faire face à cette agressivité et à apporter les solutions appropriées à la détérioration continue de la situation qui en découle dans cette région du monde.

L'intensification de la répression contre les populations opprimées d'Afrique du Sud est menée de front avec la consolidation de l'occupation illégale de la Namibie, la poursuite des agressions criminelles contre les pays voisins ainsi que les tentatives de déstabilisation des régimes et des économies de ces derniers. La politique répressive de l'Afrique du Sud à l'égard de la majorité autochtone, ses menées colonialistes en Namibie et ses visées hégémonistes et belliqueuses vis-à-vis des pays voisins, ont aggravé la tension dans la sous-région australe et constituent une menace concrète à la paix et à la sécurité internationales.

Il n'est que juste, opportun et responsable que ce conseil ait été convoqué pour examiner la situation qui prévaut dans cette région de l'Afrique. Il est du devoir de cet important organe de prendre ses responsabilités et de faire usage des pouvoirs qui lui sont dévolus. L'évolution rapide et dangereuse des événements en Afrique australe l'y invite avec insistance.

En Afrique du Sud même, le régime raciste persiste, par la violence et les manoeuvres fallacieuses, dans ses vaines tentatives de contenir la radicalisation de la résistance populaire à l'apartheid et le désamorçage du mouvement irréversible de remise en cause et d'opposition à cet odieux système.

La violence fait maintenant partie du lot quotidien de la vie des populations opprimées. Les arrestations et détentions arbitraires et la torture vont de pair avec les innombrables assassinats de militants syndicalistes, d'étudiants et de religieux et les massacres de femmes, d'enfants et de vieillards dans les agglomérations noires. Le recours à la force a atteint son paroxysme avec l'imposition de l'état d'urgence l'été dernier, étendu à plus de 36 provinces.

L'état d'urgence continue, par ailleurs, de dévoiler l'affolement des tenants de l'apartheid face à la précipitation des événements et leur incapacité à en contrôler le cours. Il a aussi révélé la ferme détermination des populations noires africaines de poursuivre leur juste lutte en dépit des lourds sacrifices consentis chaque jour.

M. Djoudi (Algérie)

Face à cette résistance héroïque, les dirigeants de Pretoria recourent de plus en plus à des manoeuvres dilatoires dont l'objectif principal est de tromper l'opinion publique sur la nature véritable de l'apartheid. Ainsi, après l'échec sanglant de la prétendue réforme constitutionnelle, rejetée catégoriquement par la majorité noire et déclarée à juste titre nulle et non avenue par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, le régime de Pretoria est revenu à la charge ces jours-ci en proposant de prétendues nouvelles réformes.

Ces prétendues réformes ne peuvent bénéficier d'aucun crédit et doivent être dénoncées et condamnées sans réserve. Car faut-il le rappeler une nouvelle fois, l'apartheid ne peut être réformé, il doit disparaître. C'est là une vérité qui s'imposera tôt ou tard aux dirigeants de Pretoria et à leurs alliés.

Le peuple namibien est l'autre grande victime de la politique raciste et colonialiste de l'Afrique du Sud. L'installation à Windhoek d'un prétendu gouvernement provisoire qui a été déclaré nul et non avenue par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, constitue un obstacle supplémentaire à l'application du plan des Nations Unies pour l'accession rapide de ce territoire à l'indépendance. Elle dénote aussi la volonté des dirigeants de Pretoria de consolider leur occupation illégale de ce territoire et de poursuivre l'exploitation scandaleuse de ses richesses naturelles.

Plus grave encore, la Namibie fait maintenant partie intégrante de la stratégie de l'Afrique du Sud visant à créer un "cordon sanitaire" pour protéger le régime minoritaire blanc et sert de tremplin pour les actes d'agression armée et de terrorisme de celui-ci contre les Etats voisins. Son indépendance continue d'être illégalement liée à des questions qui lui sont totalement étrangères, lien régulièrement dénoncé par l'Assemblée générale, l'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des pays non alignés.

D'autre part, la résolution 566 (1985) du Conseil de sécurité s'est vu à ce jour opposer l'intransigeance du régime de Pretoria.

Cette intransigeance qui est la conséquence directe du soutien et de l'impunité que continuent de garantir certains pays à l'Afrique du Sud a amené cette dernière à étendre la portée de son champ d'agression.

Ainsi, en moins d'une année, plus de cinq pays ont été victimes, à de nombreuses reprises, d'agressions commises contre leur intégrité territoriale par

M. Djoudi (Algérie)

les forces racistes. De multiples prétextes aussi fallacieux les uns que les autres ont été utilisés pour justifier ces agressions barbares dont l'objectif est de porter atteinte à la solidarité des pays de la ligne de front avec les peuples sud-africain et namibien en lutte et d'imposer le diktat sud-africain dans la sous-région.

Ces agressions sont et demeurent des atteintes injustifiées à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de pays africains souverains, Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est le lieu ici de dénoncer et de condamner une nouvelle fois ces actes criminels et de saluer la résistance héroïque de l'Angola, du Mozambique, du Botswana et du Lesotho, face aux menées subversives de l'Afrique du Sud. C'est le lieu également de réaffirmer à ces pays, ainsi qu'à la SWAPO et à l'ANC, représentants légitimes des peuples manibien et sud-africain en lutte, l'entière solidarité de mon pays avec leur juste combat contre l'odieux système de l'apartheid et la politique colonialiste et belliciste de ses tenants.

Le financement et l'aide, sous quelque forme que ce soit, aux mercenaires autant que leur utilisation constituent des actes d'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains, une grave violation du droit international, de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies, ainsi que des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et sont, à ce titre, hautement condamnables.

Le recours aux mercenaires a, cependant, continuellement caractérisé les moeurs politiques du régime de Pretoria en Afrique australe et au-delà.

L'Angola et le Mozambique en particulier font face, depuis quelques années, aux activités criminelles de sabotage et de déstabilisation menées contre la sécurité de leurs territoires et leurs infrastructures économiques par des mercenaires formés, armés, financés et dirigés par le régime raciste de Pretoria.

Si elle révèle la volonté de ce régime honni de recourir à toutes sortes de moyens, y compris la violation de ses propres engagements internationaux et le reniement de sa propre parole - et on l'a bien vu dans le cas des accords de Nkomati -, pour parvenir à ses fins, c'est-à-dire imposer son hégémonie aux pays voisins, l'utilisation du mercenariat accentue, en particulier, l'instabilité dans la région et aggrave davantage la menace contre la paix et la sécurité internationales.

Il est du devoir de la communauté internationale et de ce conseil de dénoncer et de condamner fermement le recours au mercenariat, sous quelque motif que ce

M. Djoudi (Algérie)

soit, et de fournir aux pays qui en sont victimes, l'aide et l'assistance nécessaires à leur défense contre les agressions du régime de l'Afrique du Sud et des mercenaires à sa solde.

L'analyse de la situation présente de l'Afrique australe débouche inévitablement sur le constat d'un regain sensible de l'agressivité de l'Afrique du Sud et sa persistance dans une attitude d'intransigeance arrogante dans la région.

Cette agressivité et cette intransigeance sont la conséquence directe du soutien multiforme et des garanties d'impunité dont continue de bénéficier le régime de Pretoria auprès de certains pays. Dans ces conditions, il est légitime, il est urgent, que ces pays entendent la voix de l'Afrique unanime qui leur demande de respecter son indépendance, son non-alignement, en rejetant leur compromission avec Pretoria. Ni les prétentions du régime raciste à se faire le représentant d'on ne sait quelle civilisation, ni ses tentatives désespérées à vouloir dénaturer le combat pour la liberté et la dignité d'un grand peuple, en tentant de l'insérer dans le cadre de la compétition idéologique Est/Ouest, ne doivent tromper personne.

M. Djoudi (Algérie)

En recourant au Conseil de sécurité, l'Afrique atteste une nouvelle fois sa reconnaissance de l'importance du rôle dévolu à cet organe et sa foi dans sa capacité à prendre les mesures propres à rétablir la paix et la sécurité internationales.

La gravité de la situation en Afrique australe l'invite à exercer ses responsabilités et à faire plein usage des pouvoirs qui sont les siens. Il lui revient de ne pas décevoir les espoirs placés en lui par tous les peuples, en particulier ceux qui sont les victimes directes de l'odieux système de l'apartheid. Il lui revient également de ne pas permettre aux tenants de ce système de continuer à perpétrer impunément leurs crimes.

Pour positives qu'elles soient, les sanctions individuelles partielles ont montré les limites de leur efficacité. Leur impact sur la puissance économique et militaire de l'Afrique du Sud demeure insignifiant s'il n'est totalement annulé par la coopération multiforme que certains pays persistent à entretenir avec ce régime raciste. Ces sanctions partielles n'ont, d'autre part, aucunement infléchi l'attitude de l'Afrique du Sud qui demeure caractérisée par l'inflexibilité sur le plan interne, l'agression et l'hégémonisme au niveau régional et le défi et l'arrogance sur le plan international.

L'imposition de sanctions globales et obligatoires devient par conséquent impérative dans les circonstances actuelles et demeure la seule voie à même de précipiter la chute du système de l'apartheid et de mettre fin aux malheurs et aux drames qui endeuillent régulièrement les peuples de la sous-région australe.

M. TSVETKOV (Bulgarie) : Voilà quelques décennies que la situation en Afrique australe suscite une profonde préoccupation au sein de la communauté internationale. La raison en est évidente. Il s'agit de la politique d'apartheid, de ségrégation raciale et de discrimination raciale pratiquée par le Gouvernement de Pretoria. Cette politique, qualifiée de crime contre l'humanité, est depuis longtemps catégoriquement condamnée. A l'époque où l'homme se risque dans l'espace pour le conquérir, il existe, hélas, sur la terre un Etat qui s'inspire d'une conception archaïque et anti-humaine réunissant à la fois des éléments de l'esclavage médiéval, de la doctrine criminelle fasciste et raciste, et du colonialisme impérialiste sous sa forme la plus drastique.

Ce n'est pas le caprice d'un groupe d'hommes politiques extrémistes, d'une poignée d'hommes blancs fanatiques, qui a fait de l'apartheid un système d'Etat et

M. Tsvetkov (Bulgarie)

une politique. Celui-ci est apparu en tant que réaction répressive des classes dirigeantes sud-africaines face à la juste lutte de libération du peuple opprimé. Il est devenu le principal instrument dont la minorité blanche se sert pour perpétuer l'état de dépendance et l'exploitation impitoyable des habitants de ce pays qui ne sont pas blancs. L'Afrique du Sud est aujourd'hui un pays où tous les droits humains sont brutalement violés et où sévit la terreur massive. Les chroniques sont on ne peut plus bouleversantes : des dizaines et des centaines de milliers de personnes, dont le seul crime est de protester contre la politique inhumaine d'apartheid, sont fusillées, torturées et cruellement maltraitées par le régime raciste. Plus de 1 000 personnes ont été assassinées depuis 1985 seulement et chaque jour ajoute des chiffres nouveaux à cette sinistre statistique. Des centaines de milliers de personnes pourrissent dans les prisons, et d'innombrables personnes sont victimes des poursuites racistes érigées au rang de politique officielle.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale n'ont pas été sans réagir à cette tragédie. De multiples décisions et résolutions ont été adoptées à ce sujet par l'ONU. Déjà à l'époque du carnage de Sharpeville, en 1960, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 134 (1960) qui souligne de façon judicieuse et clairvoyante que si la tension en Afrique du Sud ne cesse pas de monter, la situation dans cette région mettra inévitablement en danger la paix et la sécurité internationales. Nous voyons aujourd'hui que cet avertissement devient réalité sous une forme particulièrement menaçante. L'Afrique australe s'est transformée en poudrière extrêmement dangereuse qui risque d'exploser d'un moment à l'autre, entraînant des conséquences désastreuses pour la région et pour le monde entier. Il est donc à l'ordre du jour que ce problème soit examiné de la façon la plus sérieuse et la plus responsable pour qu'en définitive des décisions concrètes et efficaces soient prises pour supprimer cette barbarie contemporaine du régime raciste d'apartheid.

La prise d'une décision adéquate par le Conseil de sécurité est d'autant plus urgente que les événements en Afrique australe prennent une allure de plus en plus dangereuse pour la paix et la sécurité dans le monde. Une véritable fièvre a saisi les milieux dirigeants de Pretoria qui passent d'une extrémité à l'autre. Ils écrasent sauvagement des manifestations populaires massives et proclament en

M. Tsvetkov (Bulgarie)

même temps des "réformes" qui, en réalité, doivent jouer le rôle de soupape de la tension sociale et politique. Les soi-disant réformes, y compris les déclarations tapageuses sur la suppression de certaines dispositions racistes, sont de nature purement cosmétique et sont destinées à tromper l'opinion publique sur le véritable caractère du système d'apartheid. Manoeuvrant désespérément, le régime raciste s'efforce de sauver par tous les moyens les bases du système raciste d'Etat que ses apologistes appellent, par démagogie, "tradition politique et spécificité en Afrique australe".

Les répressions et les manoeuvres auxquelles se livrent les racistes ne sont pas en mesure d'arrêter la résistance populaire. Comme le représentant de l'African National Congress l'a déclaré en toute responsabilité, le peuple de l'Afrique du Sud est fermement décidé à lutter pour que disparaisse de la face de l'Afrique australe le régime odieux d'apartheid. La communauté internationale soutient à l'unanimité les aspirations des millions d'indigènes opprimés de ce pays ainsi que leur lutte pour occuper une place digne, légitime et égale dans leur propre pays et sur la scène internationale.

Coincé de tous les côtés, le régime cherche la solution de ses graves problèmes dans l'expansion extérieure et dans la terreur armée contre des pays voisins indépendants. Voilà des dizaines d'années que dure l'occupation illégale de la Namibie dont l'une des conséquences est le conflit sanglant qui ne cesse d'opposer les colonisateurs aux forces de libération nationale. Ce n'est pas par hasard que le problème namibien est l'un des plus urgents sur la scène internationale. Le traitement sauvage auquel est soumise la population de Namibie, en application des "lois" de l'apartheid, fait toujours partie de la vie quotidienne du peuple de ce pays. Les racistes affichent ouvertement leur dédain pour les décisions du Conseil de sécurité concernant l'octroi de l'indépendance à la Namibie, contenues dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. Ils forment leurs organes fantoches, déclarent l'état d'urgence et installent des bases militaires fermées d'où ils préparent leurs attaques contre la République populaire d'Angola.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

Les actes hostiles et agressifs que perpète l'Afrique du Sud contre cette jeune république et contre les autres pays voisins créent une véritable situation explosive dans la partie sud du continent. L'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement les régions sud de la République populaire d'Angola au mépris total de toutes les décisions du Conseil de sécurité. L'assistance matérielle et toute autre aide aux bandes du fantoche sud-africain Savimbi et de mercenaires de Pretoria ne cessent d'affluer. En même temps, Pretoria se livre à des actes subversifs contre le Gouvernement légitime du Mozambique. Des raids punitifs sont régulièrement effectués contre le Zimbabwe, le Botswana et autres pays de cette région n'ayant pour résultat que de nombreuses victimes innocentes et des destructions. Un exemple récent de la violence brutale visant à mettre à genoux un pays souverain est le blocus à l'encontre du Lesotho, déclaré il y a quelques semaines. Cette politique de terrorisme d'Etat est une preuve éclatante de ce que l'apartheid et l'agression ne sont que les deux revers d'une seule monnaie. Un signe particulièrement sinistre en ce sens est le fait que le régime raciste s'est doté d'une capacité nucléaire qu'il pourrait utiliser dans un proche avenir en tant que ultima ratio pour sauver son pouvoir criminel.

Il est donc logique de se demander : comment est-il possible qu'un seul pays au monde, moyen par sa population et sa capacité, foule aux pieds la volonté de la communauté internationale, intimide impunément ses voisins, extermine son propre peuple et mette en alerte le monde entier avec sa politique aventurière? La réponse est bien connue : il est des forces de l'impérialisme qui considèrent encore l'Afrique du Sud comme le bastion de leurs propres intérêts économiques et stratégiques dans cette région de la planète. Ces forces-là comptent sur elle pour que soit retenue, par le feu et le glaive, la vague déferlante du mouvement de libération nationale, pour qu'elle joue le rôle de garant des bénéfices énormes que réalisent leurs monopoles, de gendarme qui tiendra sous son contrôle toutes les communications de l'Atlantique vers l'océan Indien. L'Afrique du Sud et ses amis sont inlassables quant à manigancer des projets visant à obliger les pays africains libres de retourner dans l'orbite du pillage colonial.

Comment apprécier autrement le fait que pendant la visite aux Etats-Unis du fantoche Savimbi, celui-ci a été reçu par des personnalités haut placées, y compris par le président du pays? Cet acte acquiert une résonance particulièrement

M. Tsvetkov (Bulgarie)

significative sur le fond de la Déclaration de l'Organisation de l'unité africaine, datée de juillet 1985, soulignant clairement que toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola souverain sera considérée comme un acte ouvertement hostile à l'ensemble de l'Afrique. A l'heure où les peuples s'attendent à ce que les grandes puissances abordent de façon constructive et en toute responsabilité les questions internationales les plus urgentes, faire la cour à quelqu'un de criminel ne peut être considéré que comme un défi lancé sciemment aux peuples africains, comme un encouragement aux racistes, à tous les mercenaires sud-africains et aux éléments antigouvernementaux dans leurs actions subversives contre les gouvernements légitimes des Etats souverains. C'est de cette façon que cette visite a été récemment qualifiée par le Bureau de coordination des non-alignés et le groupe des pays africains près l'ONU. Hélas! telle est l'orientation globale de la politique de "coopération constructive" qui assure les ressources matérielles et garantit la liberté d'action au Gouvernement de Pretoria.

Face aux conséquences graves et imprévisibles que l'aggravation dangereuse de la situation en Afrique du Sud peut avoir sur la paix et la sécurité internationales si on ne l'empêche pas, mon pays est d'avis qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité adopte des mesures efficaces au sujet du problème que nous examinons aujourd'hui à la demande du groupe africain. Ce serait faire preuve de sagesse pour certains pays que de surmonter leurs considérations traditionnelles d'ordre politique et commercial pour répondre à un besoin impérieux de l'humanité : enlever la tumeur de l'apartheid et du racisme de notre civilisation moderne.

A cette fin, en premier lieu, il faudrait adopter sans tarder des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit aussi lancer aux autorités racistes un avertissement explicite et ferme, les informant que si elles ne cessent pas immédiatement et une fois pour toutes les répressions, les massacres massifs, les actions subversives ouvertes ou dissimulées contre d'autres pays de la région et leur appui aux bourreaux à gages tels que Savimbi, le Conseil se verra dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent pour que soit freiné leur arbitraire et supprimé un foyer permanent de tension et de menace de guerre pour l'Afrique et le monde.

Je voudrais dire en conclusion, du haut de cette tribune, que la République populaire de Bulgarie soutient sans réserves la lutte héroïque des peuples de

M. Tsvetkov (Bulgarie)

l'Afrique australe contre les atteintes et l'oppression du racisme. Nous ne cesserons d'apporter notre soutien et toute notre sympathie à l'Angola, au Mozambique, au Zimbabwe et aux autres pays indépendants qui sont menacés par la machine militaire de l'Afrique du Sud. Nous resterons entièrement solidaires du peuple de Namibie qui, sous la direction de son unique représentant légitime, la SWAPO, mène un combat historique pour que triomphe son droit inaliénable à la liberté et à l'indépendance. Je saisis cette occasion pour exprimer au nom de mon pays notre admiration et toute notre sympathie aux grands fils de l'Afrique du Sud qui poursuivent leur combat acharné pour briser le joug raciste dans leur pays.

M. MOHAMMED (Trinité et Tobago) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous félicite chaleureusement pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que grâce à vos talents reconnus de diplomate vous assumerez vos responsabilités d'une manière qui fera honneur à votre pays.

Je saisis également l'occasion de rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la République populaire de Chine, S. Exc. M. Li Luye, pour sa présidence du mois dernier.

Au titre du point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, le Conseil de sécurité examine une fois encore la situation en Afrique australe.

Les trois principaux aspects étroitement liés de la situation sont : premièrement, l'existence de l'odieux système d'apartheid, qui se fonde sur des violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales de la majorité des Sud-Africains; deuxièmement, l'occupation illégale du territoire de la Namibie par ceux qui pratiquent l'apartheid; et, troisièmement, la politique délibérée du régime d'apartheid de déstabilisation des Etats voisins. A l'heure actuelle, ces trois aspects de la situation en Afrique australe représentent individuellement et conjointement la menace la plus grave à la paix et à la sécurité internationales sur le continent africain.

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

Depuis septembre 1984, où l'actuel cycle de violence a commencé, la situation à l'intérieur de l'Afrique du Sud s'est considérablement détériorée. Au cours de cette période, plus de 1 100 personnes ont été tuées et, pendant la seule année 1985, près de 3 500 personnes ont été arrêtées, dont plus d'un tiers ne sont toujours pas relâchées. Mais ces chiffres incroyables ne donnent qu'une idée partielle de la situation. La sauvagerie des forces de sécurité de Pretoria est légendaire. Quant à l'état d'urgence déclaré le 20 juillet 1985, il a entraîné les pires excès, ces forces n'ayant plus à répondre de leur conduite. Des hommes, des femmes et des enfants sans défense sont de plus en plus fréquemment tués et le mauvais traitement des prisonniers se répand. Les arrestations et les détentions arbitraires sans jugement sont monnaie courante. Il n'est pas surprenant, dans ces circonstances, que le régime de Pretoria prenne des mesures pour empêcher que ces excès soient rendus publics en dehors du pays en interdisant la presse étrangère. N'est-ce pas ironique venant d'un pays qui fait grand étalage de ses institutions "démocratiques"?

Le système odieux et condamnable de l'apartheid existe toujours, en dépit de l'indignation de la communauté internationale. D'un simple point de vue juridique, l'apartheid est un système qui constitue un crime international. Du reste, différentes résolutions de l'Assemblée générale vont dans ce sens.

Le peuple d'Afrique du Sud a montré qu'il ne supporterait plus l'odieux système d'apartheid. Alors que nous sommes assis dans la salle du Conseil de sécurité et que nous nous posons la question de savoir si oui ou non les sanctions sont efficaces ou si elles ne risquent pas de nuire à ceux qu'elles sont supposées aider, le peuple sud-africain continue, jour après jour, à sacrifier sa vie pour précipiter la disparition de l'apartheid. Ce n'est que lorsque l'apartheid aura été aboli et que le régime minoritaire aura été amené à négocier avec les dirigeants authentiques du peuple sud-africain - dont la plupart sont en prison, comme Nelson Mandela, ou contraints de vivre dans la clandestinité ou en exil - que des réformes véritables seront possibles en Afrique du Sud. La communauté internationale en général et le Conseil de sécurité en particulier ont un rôle déterminant à jouer : ils doivent nous rapprocher du jour où une réforme politique, sociale et économique sera opérée dans le pays en imposant des sanctions générales à l'Afrique du Sud.

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

Pour ce qui est de l'occupation illégale de la Namibie par le régime d'apartheid, la répugnance du régime de Pretoria à abandonner sa mainmise sur le territoire est bien connue. Nombreuses sont les résolutions, la résolution 435 (1978) en particulier, dans lesquelles le Conseil de sécurité a déclaré illégale l'occupation de la Namibie par Pretoria. Il a même donné son aval à un plan par lequel, aux termes de la résolution susmentionnée, le peuple namibien pourrait faire valoir son droit à l'autodétermination. Et pourtant, le régime cherche toujours à faire intervenir des questions sans aucun rapport avec le problème. Si l'on fait l'historique de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, on constate que l'intransigeance est un trait dominant. Les machinations des racistes de Pretoria, la répression et l'occupation illégale, sont autant d'obstacles sur lesquels le peuple namibien n'a cessé de buter dans ses tentatives de libération. Le Conseil doit exiger de l'Afrique du Sud qu'elle applique immédiatement et sans condition sa résolution 435 (1978).

Le troisième aspect de la présente situation en Afrique australe, c'est la politique du régime d'apartheid visant à déstabiliser ses voisins, les Etats de première ligne. Le régime d'apartheid pèse de tout son poids pour y parvenir. Afin de maintenir sa mainmise illégale sur la Namibie et de perpétuer son système odieux d'apartheid, le régime sud-africain exerce des pressions économiques, politiques et militaires sur les Etats de première ligne.

Le territoire illégalement occupé de la Namibie sert de tremplin pour les invasions massives de l'Angola depuis les premiers jours de l'indépendance de ce pays en 1975. Les raids militaires se multiplient contre le Botswana et le Lesotho pour que ces pays cessent de donner asile aux réfugiés fuyant la répression de l'Afrique du Sud. Des pressions militaires et économiques sont exercées contre ces voisins vulnérables et sans défense pour les forcer à signer des pactes de sécurité avec Pretoria. L'Afrique du Sud forme et arme des groupes d'hommes de main qui s'emploient à saboter l'économie et l'infrastructure de ses voisins et leur donne un appui logistique. La politique de déstabilisation de Pretoria, qui viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de ses voisins, constitue une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales et nombre de résolutions du Conseil de sécurité condamnent cette politique. Il est donc surprenant de voir maintenant qu'un membre permanent du Conseil envisage d'accorder son aide à l'un de ces fantoches pour lui permettre de violer des résolutions que ce membre a appuyées.

M. Mohammed (Trinité-et-Tobago)

Il faut que le Conseil de sécurité s'emploie à mettre un terme à la situation en Afrique australe, situation qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Comme l'a indiqué le Conseil, si l'on veut que la paix règne dans la région, les quatre objectifs suivants doivent être atteints. Premièrement, le système de l'apartheid doit être aboli et les prisonniers politiques du régime d'apartheid libérés; deuxièmement, l'Afrique du Sud doit mettre fin à son occupation illégale de la Namibie, troisièmement, l'Afrique du Sud doit abandonner sa politique de déstabilisation de ses voisins. Quatrièmement, l'Afrique du Sud doit immédiatement se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Mais l'attitude de l'Afrique du Sud dans ses relations internationales modernes est caractérisée par l'intransigeance et par le mépris pour les principes du droit international, les résolutions des Nations Unies et la volonté de la communauté internationale. Il serait naïf de croire que le régime d'apartheid franchira les quatre étapes que je viens de mentionner sans qu'il soit besoin de faire pression sur lui d'une manière ou d'une autre. Le Conseil doit s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte et exiger une fois encore du régime d'apartheid qu'il remédie à la situation en Afrique australe. Ma délégation considère donc le moment venu, pour le Conseil, de traiter comme il se doit le problème et de se servir des mécanismes prévus au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Trinité-et-Tobago des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Il y a un peu plus d'un mois, le Conseil de sécurité a examiné la plainte déposée par le Lesotho selon laquelle des forces de l'Afrique du Sud avaient envahi son territoire et s'étaient livrées de sang-froid au massacre de réfugiés sud-africains y résidant. La communauté internationale et le Conseil de sécurité ont déploré l'agression illégale et brutale de l'Afrique du Sud contre le Lesotho.

Aujourd'hui, les pays africains demandent une fois de plus au Conseil de prendre des mesures contre le même régime de Pretoria dont de nombreux actes mettent en danger la paix et la sécurité internationales dans la région. Pour le "puriste" politique, la plainte actuelle pourrait sembler superflue. Mais étant donné la dégradation rapide de la situation en Afrique du Sud et en Afrique australe et la responsabilité qui incombe au Conseil de prendre des actions préventives pour empêcher un conflit armé entre Etats, ma délégation estime que la plainte africaine est non seulement appropriée mais urgente.

Au terme du débat sur la plainte déposée par le Lesotho contre l'Afrique du Sud, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 580 (1985), qui demandait à l'Afrique du Sud de renoncer à la menace à l'emploi de la force contre des Etats voisins ou autres Etats souverains, également Etats Membres des Nations Unies. Bien qu'aucune agression armée n'ait eu lieu depuis, d'autres menaces ont été proférées par le régime raciste contre ses voisins, en particulier le Botswana, la Zambie, l'Angola et le Zimbabwe. Ces pays ont fait l'objet de menaces ouvertes d'action sur le plan militaire parce que, ainsi que l'explique l'Afrique du Sud, ils continuent d'accueillir des réfugiés de l'Afrique du Sud.

Mais nous savons que c'est le maintien de l'apartheid, que le Conseil a dénoncé à maintes reprises, qui est au coeur du problème qui oppose l'Afrique du Sud et ses voisins. Les actes de l'Afrique du Sud sont calculés de manière à contraindre les Etats de première ligne à chasser ceux qui sont le plus engagés dans la lutte contre l'apartheid. Quelle que soit par ailleurs l'attitude du régime raciste à l'égard de l'African National Congress, elle ne lui donne pas le droit d'envahir le territoire de ses voisins ni de les menacer d'action militaire.

M. Gbeho (Ghana)

De telles menaces - nous avons eu à plusieurs reprises la preuve que l'Afrique du Sud pouvait les mettre à exécution - sont contraires à l'Article 2 de la Charte qui énonce que :

"Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies."

L'Afrique du Sud, comptant sur sa force militaire et sur la protection de ses puissants amis, continue d'agir au mépris de ce principe fondamental de la Charte.

Deuxièmement, les délégations africaines implorent le Conseil pour qu'il prenne des mesures préventives pour maintenir la paix et la sécurité en Afrique australe car la situation en Afrique du Sud elle-même, qui exerce une influence sur la région tout entière, continue de s'aggraver, et les deux races principales, les Blancs et les Noirs, se rapprochent inexorablement de la collision. Il ne se passe pas de jour sans qu'une vie noire soit sacrifiée à la violence du régime de l'apartheid. Les rapports d'actualité abondent selon lesquels les forces de sécurité sud-africaines tirent sur des hommes, des femmes et des enfants pour avoir manifesté dans les rues contre l'oppression et l'exploitation de l'apartheid. Ces morts, qui ont dépassé le millier au cours de ces derniers mois, ne comprennent peut-être pas une majorité de Blancs, mais pour la délégation ghanéenne, on ne saurait leur accorder moins d'importance qu'à ceux de la race blanche. L'urgence de la plainte des pays africains, par conséquent, est liée à l'accroissement insensé en pertes de vies humaines alors que le régime de Pretoria cherche à protéger un système que le Conseil lui-même a qualifié de "crime contre la conscience de l'humanité".

La troisième raison qui explique la préoccupation des délégations africaines est due aux mesures de coercition que l'Afrique du Sud a récemment prises contre ses voisins. Nous ne nous souvenons que trop bien de l'étranglement économique que l'Afrique du Sud a récemment imposé au Lesotho parce que ce gouvernement avait continué d'honorer son obligation internationale en recevant des réfugiés venus de l'Afrique du Sud de l'apartheid. Mise à part la nécessité de défendre le principe de la protection offerte aux réfugiés, il convient également de souligner le fait que la coercition politique et économique contre d'autres Etats souverains est

M. Gbeho (Ghana)

contraire à de nombreuses conventions et résolutions des Nations Unies et ne peut en aucun cas être considérée comme un encouragement à des relations amicales entre pays.

Quatrièmement, le Conseil est prié de prévenir les infractions à la paix et à la sécurité internationales en prenant des mesures appropriées contre l'Afrique du Sud. Les actes commis par l'Afrique du Sud pour protéger l'apartheid constituent un déploiement de violence absolue contre ses voisins et ils doivent cesser avant que la sous-région soit submergée par un grave conflit armé.

Le Conseil est également prié d'envisager une action urgente en Afrique australe dans son ensemble, et plus spécialement en Angola, par suite de la nouvelle menace que constitue l'aide promise au dirigeant rebelle, Jonas Savimbi, pour lutter contre le gouvernement souverain et légalement constitué de la République populaire d'Angola. L'aide que l'on se propose d'accorder à Savimbi est immorale et pernicieuse sur le plan politique, quel que soit l'angle sous lequel on l'examine, car ceux qui promettent une aide militaire et non humanitaire au dirigeant rebelle doivent bien savoir qu'elle ne peut qu'être un instrument de mort et de destruction supplémentaires en Angola. Est-ce vraiment là ce que nous désirons pour les peuples qui se trouvent des deux côtés de la ligne de partage politique angolaise? Nous, Membres des Nations Unies, ne devrions-nous pas plutôt rechercher une solution pacifique à l'impasse militaire de ce pays? Ma délégation pense que nous devrions tous nous associer sur la voie de la paix.

Enfin, les délégations africaines se sont présentées devant le Conseil de sécurité pour le prier instamment d'agir résolument pour défendre la Charte. Ma délégation juge inutile de rappeler que tous les Etats Membres, conformément à l'Article 25 de la Charte :

"conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité".

Non seulement l'Afrique du Sud refuse depuis longtemps et avec arrogance d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité depuis si longtemps mais elle est allée jusqu'à utiliser la violence contre ses voisins, mettant ainsi en danger la paix et la sécurité internationales. L'Afrique demande à juste titre au Conseil combien de mois, combien d'années doivent encore s'écouler et combien de vies doivent encore être sacrifiées en Afrique australe avant que les Nations Unies se montrent à la hauteur de leurs propres objectifs et principes?

M. Gbeho (Ghana)

Pour répondre aux demandes des délégations africaines, ma délégation estime que le Conseil doit examiner les événements qui se sont déroulés en Afrique australe dans leur ensemble. La situation dans l'Afrique du Sud de l'apartheid même continue de menacer gravement les Sud-Africains aussi bien que leurs voisins. Comme les membres du Conseil le savent bien, pas une journée ne se passe sans qu'il soit procédé à des arrestations et à des détentions en masse et sans qu'il soit pris des mesures de répression en vertu des prétendues lois d'urgence, en dépit de l'appel lancé aux termes de la résolution 569 (1985) du Conseil de sécurité et de plusieurs autres appels lancés dans le passé. La situation prouve largement que le régime raciste reste très attaché à l'apartheid et qu'il continuera d'ignorer, avec mépris, l'opinion de la communauté internationale tant qu'il le pourra.

La délégation ghanéenne sait que certains partisans du régime de Pretoria se sont empressés d'accepter la teneur du discours prononcé au Parlement, le 31 janvier 1986, par le président Botha, mais nous demandons aux membres du Conseil d'examiner de près les propositions présentées, et leur but trompeur sera plus qu'apparent. Le président Botha a dit que les laissez-passer seraient remplacés par un autre type de carte d'identité, que le Conseil présidentiel actuel serait remplacé par un Conseil national qui, inévitablement, serait largement composé, une fois de plus, de ténors de l'apartheid, noirs comme blancs, et il a également annoncé que Nelson Mandela serait échangé contre des citoyens soviétiques et un prisonnier sud-africain détenu maintenant dans une prison angolaise - un moyen ingénieux d'introduire des désaccords entre grandes puissances au sujet des mesures destinées à éliminer l'apartheid. Ces propositions ne peuvent pas être des propositions sincères, comme de nombreux collègues au Conseil l'ont déjà affirmé, et elles ne sauraient refléter la volonté du peuple tant que les prétendues réformes n'auront pas été discutées et approuvées par les représentants authentiques de la majorité noire et ceux des autres groupes ethniques.

L'on craint vraiment aujourd'hui que l'Afrique du Sud ne se livre à une agression militaire et économique contre les Etats de première ligne car l'Afrique du Sud l'a elle-même laissé entendre très clairement. Elle a demandé à ses voisins, d'un ton hautain, de signer avec elle des traités portant sur leur sécurité commune, en leur disant : "autrement, nos forces de sécurité n'auront pas

M. Gbeho (Ghana)

d'autre solution, dans notre propre intérêt, que de mener des actions par-delà les frontières contre les ennemis de l'Afrique du Sud". Si cela n'est pas une menace de recours à la force, qu'est-ce alors?

De crainte que d'aucuns ne soient amenés à trouver à cette proposition de traités portant sur une sécurité commune un quelconque mérite, qu'il me soit permis de rappeler au Conseil que les Etats de première ligne ont rejeté, une fois de plus, toute collaboration avec le régime d'apartheid, étant donné que ce régime qui continue de voir d'un mauvais oeil les droits fondamentaux de l'homme - droits politiques, droits économiques et droit à l'égalité -, ne respectera vraisemblablement pas les traités internationaux conclus avec des Etats gouvernés par des Noirs. Où est la preuve du contraire? L'Organisation des Nations Unies elle-même n'a-t-elle pas préconisé de renoncer à toute collaboration avec le régime raciste pour accroître les pressions exercées sur celui-ci pour le faire renoncer à l'apartheid?

La situation politique en Namibie également reste dans l'impasse. Rien ne montre que l'indépendance de ce pays approche. Un cadre établi pour l'indépendance de la Namibie, dont il est fait état dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, reste lettre morte. Le régime raciste nous dit avec arrogance qu'il ne coopérera pas à l'application de la résolution 435 (1978) à moins que les troupes cubaines ne se retirent d'Angola. En fait, l'indépendance de la Namibie ne pourrait être réalisée que dans les conditions établies par l'Afrique du Sud - ce qui revient à dire que la Namibie ne peut espérer devenir indépendante que si les arrangements conclus par l'Angola souverain et indépendant pour la protection de son intégrité territoriale et pour sa sécurité sont adaptés pour satisfaire ce régime raciste. Et pourtant, la présence de l'Afrique du Sud en Namibie est illégale, et tant que cette présence persistera, des vies namibiennes continueront d'être sacrifiées car les Namibiens continueront de lutter pour leur liberté.

Lundi dernier, 5 février, nous avons eu droit à un nouveau numéro de rhétorique doucereuse de la part du représentant du régime d'apartheid. Avec beaucoup d'émotion, il a dit que les Etats africains et la communauté internationale avaient généralement et délibérément tendance à persécuter l'Afrique du Sud, pourtant raisonnable et repentante. L'attitude de l'Afrique du Sud eu égard aux négociations pour mettre un terme à l'apartheid et octroyer

M. Gbeho (Ghana)

l'indépendance à la Namibie est, cependant, trop bien connue pour rendre crédibles ses déclarations récentes. Quelques heures à peine après que Botha eut reconnu ostensiblement dans sa déclaration que l'apartheid était néfaste et dépassé, les forces de sécurité sud-africaines tiraient, une fois de plus, sur des Noirs qui manifestaient pacifiquement dans les rues et des familles noires étaient, une fois de plus, déplacées par la force vers ce qu'on appelle les homelands. La dénonciation immédiate et véhémement de Pik Botha par le Président d'Etat pour avoir admis qu'il était possible que le Président de l'Afrique du Sud soit noir à l'avenir montre les convictions et les intentions véritables de ceux qui maintenant gouvernent l'Afrique du Sud.

Le Conseil a écouté très attentivement les représentants des Etats africains et les représentants des autres Etats parler de la question controversée de la situation qui se détériore dans l'ensemble de l'Afrique australe. Le Conseil a également entendu le représentant de l'Afrique du Sud, et il lui appartient de déterminer si la situation en Afrique du Sud est grave au point de mériter son attention, ou bien si les plaintes qui lui ont été présentées ne sont, comme le représentant de l'Afrique du Sud l'a dit, qu'une vendetta insensée contre son pays. La délégation ghanéenne estime que les préoccupations exprimées sont justifiées et que le Conseil ne devrait pas tourner le dos aux morts, aux mourants et aux victimes des menaces d'agression. La seule question en jeu, à notre avis, est de savoir comment le Conseil doit maintenant agir.

Ma délégation estime que le Conseil devrait, une fois de plus, demander au régime sud-africain de mettre immédiatement fin aux assassinats et aux mutilations de citoyens innocents, car ces actes ne font qu'envenimer la situation déjà tendue dans le pays. Il doit être rappelé à l'Afrique du Sud que le Conseil lui a demandé précédemment de lever totalement l'état d'urgence déclaré l'année dernière et de participer d'urgence à un dialogue constructif avec les dirigeants véritables de la majorité noire afin de parvenir, par des voies acceptables, à établir une société non raciale et démocratique dans le pays. Il ne s'agit pas là de recommandations nouvelles, mais l'Afrique du Sud doit, une fois de plus, se voir rappeler qu'elles constituent la seule alternative pacifique à la lutte armée menée contre l'apartheid, et que l'histoire nous a enseigné que l'opprimé finit toujours par gagner.

M. Gbeho (Ghana)

En outre, le nouveau phénomène de coercition économique exercée par l'Afrique du Sud dans la sous-région doit être vivement déploré, car, ce faisant, elle viole les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies et enfreint les conventions régissant les relations amicales entre Etats. Le Conseil est donc tenu de contribuer à préserver la souveraineté des voisins de l'Afrique du Sud.

Les mesures que j'ai décrites sont, à notre avis, celles qu'il faut prendre en la matière. Mais nous savons que l'Afrique du Sud n'a toujours montré que du mépris pour les décisions du Conseil. Le Conseil devra par conséquent ou bien prendre d'autres mesures pour assurer le respect de ses décisions et donc permettre une amélioration de la situation dans la sous-région, ou bien manquer d'agir de manière décisive et favoriser ainsi une détérioration toujours plus grave de la situation. La Charte et les intérêts de la paix et de la sécurité internationales appellent à des mesures fermes et décisives que le Conseil ne devrait pas, selon nous, éluder.

M. Gbeho (Ghana)

De l'avis de ma délégation, le seul moyen pacifique de contraindre Pretoria à se plier aux normes des Nations Unies est d'accroître la pression internationale sur ce régime. La meilleure façon de le faire serait d'imposer des sanctions économiques globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud. Pour ne pas abuser de la patience des membres du Conseil, je ne me propose pas d'évoquer en détail les arguments qui plaident en faveur de la prise de sanctions. Qu'il suffise de dire que le délai qui a été accordé au régime pour mettre un terme à l'apartheid, avant de passer aux sanctions globales et obligatoires, touche à sa fin. Le moins que le Conseil puisse faire à ce stade est de rappeler cette date limite à l'Afrique du Sud.

La délégation du Ghana continue de penser que les intérêts à long terme de l'Afrique du Sud et de l'Afrique australe dans son ensemble seraient mieux servis par un changement rapide, selon un processus pacifique. Mais il est peu probable que tel sera le cas si l'Afrique du Sud et les puissances extérieures continuent d'alimenter le dissentiment en fournissant une assistance morale et matérielle au régime raciste et au dirigeant rebelle Savimbi. Nous avons le devoir de dire au Gouvernement des Etats-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité et, partant, garant de la paix et de la sécurité internationales - avec réticence peut-être mais honnêtement - que nous sommes honteux et attristés par l'aide morale et matérielle qu'ils s'emploient à présent à fournir au rebelle Savimbi. A notre avis, un membre permanent ne devrait pas se faire le pourvoyeur d'instruments de mort et de destruction en Angola, pas plus, d'ailleurs, que dans tout autre pays en proie à un conflit interne. Une telle action, si l'on ne fait rien pour la dénoncer et la décourager, marquera la fin du Conseil de sécurité et des Nations Unies en tant qu'instruments crédibles de paix. On me rétorquera immédiatement, je le sais, que d'autres font exactement la même chose, mais quelle est la voie qui, le plus logiquement, conduit à la paix : celle qui passe par l'exacerbation militaire du conflit ou celle qui passe par un consensus international pour s'opposer à ceux qui, pour des raisons égoïstes, multiplient les instruments de guerre?

Pour terminer, je voudrais prier instamment le Conseil de sécurité de se montrer à la hauteur de ses responsabilités en condamnant à l'unanimité tous les actes qui menacent la paix et la sécurité internationales en Afrique australe. Pour sa part, ma délégation qui est prête à jouer un rôle constructif dans ce sens, ne s'associera à aucune mesure - ni absence de mesure - qui ne pourrait que fournir

M. Gbeho (Ghana)

un secours politique au régime raciste, saper la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays d'Afrique australe et maintenir illégalement les Namubiens sous la domination et l'exploitation sud-africaines.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je désire vous remercier et remercier les autres membres du Conseil de m'avoir invité à participer aux délibérations du Conseil de sécurité. La question à l'examen est pour vous l'une de plus graves, monsieur le Président, en particulier du fait que, en votre qualité de fils de l'Afrique, le problème vous préoccupe et vous intéresse vivement, sur les plans tant personnel qu'officiel. Votre position en la matière est courageuse. J'espère que les résultats de ces délibérations seront satisfaisants à la fois pour vous-même et pour les autres membres qui espèrent en la victoire du peuple opprimé d'Afrique, et de la partie australe de l'Afrique en particulier.

Le Conseil de sécurité discute à nouveau aujourd'hui de l'agonie de l'Afrique du Sud. En cette triste cérémonie, les délibérations du Conseil sont axées sur un chapitre honteux et tristement célèbre de l'histoire de l'homme occidental, une tache horrible qui fait la plus grande honte de la famille humaine.

Certains des orateurs qui m'ont précédé ont déjà décrit en détail les différents visages du terrorisme sud-africain auquel se livrent les racistes de Pretoria en vue de perpétuer le diabolique système de l'apartheid. Sous prétexte de préserver l'ordre, les agents racistes de l'impérialisme occidental assassinent le peuple opprimé et innocent en l'absence de la presse internationale. Le règne de la terreur qu'exercent impitoyablement les colonisateurs fascistes d'Azanie, ou Afrique du Sud été fort bien décrit, et point n'est besoin d'en parler plus en détail. En outre, certains membres éminents du Conseil, dont les ambassades à Johannesburg continuent de fonctionner de manière très active, et ce au mépris de la volonté de la communauté internationale, n'ont pas vraiment besoin d'être informés sur la situation en Afrique du Sud ou en Afrique australe. Les diplomates professionnels savent comment feindre innocemment leur ignorance des agissements de leurs propres gouvernements dans cette partie du monde.

M. Rajaie-Khorassani (République
islamique d'Iran)

Par conséquent, je me concentrerai sur un autre aspect de la tragédie qui, de l'avis de ma délégations, mérite plus d'attention. Comme les membres du Conseil le savent, les nombreux incidents de terrorisme d'Etat commis par les racistes de Pretoria sont les effets et non la cause du problème. Et c'est cette cause qui jusqu'à présent, a affaibli le Conseil en l'empêchant de prendre des mesures efficaces et constructives en vue de mettre un terme à cette situation douloureuse et tragique. La cause, c'est le vampire du sionisme et de l'impérialisme internationaux.

Il importe de dénoncer certains traits de ce vampire, ne serait-ce que pour faire en sorte que les actes criminels du régime de Pretoria ne soient pas traités isolément ou séparément de leurs sources d'origine et d'approvisionnement. Il est vrai que les orateurs qui m'ont précédé ont dûment pris note de l'accueil chaleureux que le Président des Etats-Unis a réservé à Savimbi. Cette compréhension mutuelle et chaleureuse entre le Gouvernement des Etats-Unis et un traître de profession et agent officiel du régime d'apartheid non seulement prouve une fois de plus ce qu'est la politique étrangère des Etats-Unis mais montre également à quel point les dirigeants d'une superpuissance sont capables de s'abaisser lorsqu'il s'agit de renouveler leur fidélité mutuelle maléfique envers une alliance funeste et inhumaine.

M. Rajaie-Khorassani (République
islamique d'Iran)

Les membres du Conseil ont vu le rapport présenté au House Intelligence Committee. Le président Reagan propose une assistance occulte de quelque 50 millions de dollars aux traîtres, aux ennemis de l'humanité. Vous savez tous que l'assistance secrète dans ce contexte signifie souvent assistance militaire. Mon gouvernement condamne fermement de telles alliances immorales et sinistres et croit fermement qu'une grande nation telle que les Etats-Unis, au palmarès brillant, devrait avoir un comportement plus moral. Il faudrait également rappeler que, dans cet abîme de décadence et de vulgarité, le Gouvernement des Etats-Unis n'est pas seul. Les autres alliés occidentaux de M. Savimbi qui, comme le Gouvernement des Etats-Unis, ont opté pour la primauté du gain matériel de leurs sociétés multinationales et transnationales sur les valeurs humaines, ce gang multinational, constituent la machine du sionisme et de l'impérialisme internationaux. Le Gouvernement des Etats-Unis ne se trouve qu'au premier plan, tandis que le régime d'Afrique du Sud et la base sioniste du régime de terreur qui occupe la Palestine constituent les instruments ou les agents de ce vampire global.

Il n'est donc pas du tout surprenant de voir toutes les incohérences, doubles normes et sophismes de la politique des Etats-Unis, lorsque ces deux agents sont menacés. Par exemple, quand on soulève la question de l'appui de certaines nations ou de certains pays au peuple victime de Palestine ou à la Libye, les Etats-Unis sont les premiers à préconiser des sanctions même quand leurs alliés ne partagent pas leur avis. Mais quand ces mêmes sanctions sont demandées par le monde entier contre l'Afrique du Sud, notamment par beaucoup de leurs alliés occidentaux, les Etats-Unis les rejettent. Dans ce dernier cas, les Etats-Unis pensent que les sanctions ne peuvent permettre d'atteindre l'objectif poursuivi et ne sont pas justifiées, alors que dans le cas précédent, en dépit de l'opposition ouverte de l'ensemble du monde, les sanctions sont déclarées moralement justifiées et efficaces bien que les résidents américains des pays victimes s'opposent à juste titre à la décision de leur propre Président.

Les Etats-Unis exigent que les sociétés et les compagnies pétrolières américaines cessent leurs activités en Libye et leur imposent toutes sortes de restrictions économiques pour les obliger à obtempérer à l'ordre du Président, alors que les sociétés multinationales américaines jouissent du plein appui et de la coopération du Gouvernement des Etats-Unis et de leur système bancaire.

M. Rajaie-Khorassani (République
islamique d'Iran)

Et pourtant, les Etats-Unis ont fermement interdit tout prêt aux compagnies pétrolières américaines en Angola par le biais de leur filiale, la Gulf Oil, bien qu'elles y réalisent un chiffre d'affaires de 2 milliards de dollars annuellement. Pourquoi cette disparité? Parce qu'il faut détruire l'économie de l'Angola. Dans les deux pays, je veux dire en Afrique du Sud, d'une part, et en Libye, d'autre part, ou encore en Angola, ces sociétés font un gros chiffre d'affaire. Pourquoi doivent-elles donc arrêter leurs activités en Libye et en Angola, alors qu'elles doivent les poursuivre en Afrique du Sud et en Namibie? Aux Nations Unies également, nous savons que le plus menaçant justifiera toujours la politique illégale et répressive qu'il suit.

Quand on soulève la question de la liberté de Nelson Mandela, le régime criminel d'Afrique du Sud la lie aux affaires internes d'un autre pays - l'échange d'espions -, simplement pour détourner l'attention de l'opinion publique aux Etats-Unis du problème de la libération si longtemps attendue de Nelson Mandela et de sa captivité illégale. Voilà encore une preuve de l'alliance et de la coopération qui existent entre la politique des Etats-Unis et celle du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud.

La violence à des fins politiques est toujours condamnée en tant que terrorisme par le Gouvernement des Etats-Unis, quelle qu'en soit la cause, alors que le terrorisme de Savimbi est non seulement justifié mais encore fermement soutenu par ce même gouvernement. Pour les Etats-Unis, Savimbi est un combattant de la liberté. Curieux, n'est-ce pas? Le terrorisme d'Etat appuyé par les Etats-Unis et le régime sioniste est justifié, tandis que les combattants de la liberté de la Palestine, comme l'Organisation de libération de la Palestine, reconnus sur le plan régional et sur le plan international, qui n'ont jamais occupé le bien d'autrui et ne luttent que pour la libération de leur propre patrie, sont qualifiés de terroristes.

Le président Reagan qualifie son appui aux contre-révolutionnaires et terroristes comme Savimbi et les vestiges du régime de Somoza d'"assistance aux combattants de la liberté". Savimbi, agent de M. Botha, est-il vraiment un combattant de la liberté? Ce ne peut être vrai, à moins que l'expression "combattant de la liberté" puisse avoir le sens de combattant contre la liberté et non pour la liberté.

M. Rajaie-Khorassani (République
islamique d'Iran)

Pourquoi donc la moindre opération militaire menée par les Palestiniens et les Libanais musulmans est-elle toujours présentée sous un faux jour et exagérée dans la presse américaine, alors que les événements qui ont lieu en Afrique du Sud sont toujours minimisés et traités superficiellement? La veuve de Léon Klinghoffer qui vient de mourir fait figure d'héroïne nationale, et son décès donne lieu à une émission spéciale de télévision, alors que les atrocités quotidiennes, monstrueuses, commises par les racistes sud-africains ne sont que rarement montrées sur les écrans de la télévision, et lorsqu'elles le sont c'est uniquement pour prétendre à l'impartialité.

La piraterie aérienne est toujours un crime, sauf lorsque ce sont les sionistes qui s'en rendent coupables - ou, à l'occasion, les Etats-Unis eux-mêmes. Voilà quelques exemples de la partialité dont est témoin le monde entier. Les Etats-Unis ne sont nullement embarrassés de déclarer ouvertement leurs interventions dans les affaires intérieures d'Haïti, des Philippines ou d'autres pays. En d'autres termes, ce que normalement les gouvernements répugnent à faire ou ce qu'ils semblent avoir honte de faire, c'est malheureusement en toute fierté que les grandes puissances arrogantes le font. Nous croyons donc que, pour traiter le problème de l'Afrique du Sud comme il le mérite, l'Organisation internationale devrait toujours examiner l'ensemble du scénario dans son contexte. Il faut le faire, parce que si une pression internationale croissante ne s'exerce pas contre ceux sans l'appui desquels le régime d'apartheid ne peut survivre, la tragédie de l'Afrique australe ne prendra pas fin.

M. Rajaie-Khorassani (République
islamique d'Iran)

Les manoeuvres politiques récentes entreprises par le régime de Pretoria pour bernier le monde entier et obtenir l'appui du sionisme international et liées, par bonheur, à la démission du parti d'opposition et à l'alliance ouverte de M. Botha avec le parti conservateur raciste ont montré à l'évidence que les mesures de réforme du régime de Pretoria n'étaient que des tentatives hypocrites et fallacieuses faites pour endormir les masses opprimées. En vérité, pour ces masses, la seule voie menant à la liberté est la lutte militante parce que le régime d'apartheid ne peut, en aucune façon, être partie à des négociations quelconques.

Je voudrais citer quelques lignes d'un article récent paru dans le Financial Mail du 31 janvier 1986 selon lequel :

"La semaine dernière, par exemple, un rapport a publié les résultats d'un sondage effectué parmi les lecteurs qui a montré que 55 p. 100 des personnes qui avaient répondu - dont 94 p. 100 étaient des Blancs - étaient favorables à un apartheid statuaire. Parmi eux 88 p. 100 estimaient que le démantèlement de l'apartheid ne résoudrait pas les problèmes politiques et raciaux de l'Afrique du Sud."

Voilà l'attitude des criminels blancs qui dirigent toute une nation captive, enlevée de force, devrais-je dire. Il est donc erroné d'espérer des solutions de réformes pacifiques. C'est contraire à la raison.

Nous sommes certains que les nations opprimées d'Afrique du Sud et de Namibie, qui ont été en butte aux politiques les plus brutales de la minorité raciste, ne cesseront de lutter jusqu'à ce qu'elles obtiennent la liberté et l'égalité totales.

Mon gouvernement condamne toutes les politiques racistes d'oppression du régime sud-africain et proclame son soutien entier à la majorité opprimée de l'Afrique du Sud et au peuple de Namibie. Nous condamnons particulièrement la politique de déstabilisation menée par le régime d'apartheid contre ses voisins, surtout le Lesotho, le Botswana, le Mozambique, le Zimbabwe et l'Angola.

Quant aux Etats-Unis, et à leur politique étrangère de robot, nous pensons sincèrement que les dirigeants américains devraient montrer plus de respect pour les valeurs morales et humaines. Les intérêts nationaux ne peuvent être définis uniquement en termes d'argent. Et même si l'argent était tout, et bien sûr ce n'est pas le cas, les Etats-Unis devraient quand même chercher à offrir aux autres

M. Rajaie-Khorassani (République
islamique d'Iran)

nations une image respectable. Combien de temps encore le monde entier restera-t-il un spectateur détaché face aux vetos successifs émis contre les opprimés et à l'appui des colonisateurs racistes et des usurpateurs sionistes? Il est vrai que le peuple victime d'Afrique du Sud remportera la victoire tôt ou tard, et nous prions pour qu'il triomphe au plus tôt. Les Etats-Unis ont-ils besoin de relations amicales et normales avec le régime populaire naissant d'Afrique du Sud ou bien blâment-ils les Russes pour leur inaptitude à normaliser leurs relations avec ce régime? Le Gouvernement des Etats-Unis ne sera pas toujours en mesure d'expliquer ses échecs en arguant de l'influence soviétique ou de la propagation du communisme ou de la rivalité entre superpuissances. Pour ne pas être contraint de recourir à de telles explications irrecevables, le Gouvernement des Etats-Unis devrait manifester quelque préoccupation à l'égard de la cause des peuples opprimés, maintenant et avant qu'il soit trop tard. Il est probablement déjà trop tard.

C'est pourquoi nous appuyons de façon claire et sans équivoque l'application du Chapitre VII et nous demandons à tous ceux qui dénoncent le racisme et la politique raciste du régime d'apartheid d'appliquer des sanctions intégrales à son encontre.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le représentant du Guyana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KARRAN (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Ma délégation est persuadée qu'avec votre sagesse et vos talents diplomatiques vous dirigerez avec succès les travaux du Conseil au cours de ce mois. Qu'il me soit permis également de rendre un hommage particulier à votre prédécesseur, S. Exc. M. Li Luye, représentant permanent de la République populaire de Chine, pour la manière très efficace et compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de janvier.

Je voudrais également exprimer les remerciements et la reconnaissance de ma délégation au Conseil, qui nous a autorisés à participer à l'examen de la situation en Afrique australe, situation qui a de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

M. Karran (Guyana)

Au cours de l'année écoulée, les représentants des Etats africains ont eu, en de nombreuses occasions, de bonnes raisons de se présenter au Conseil pour se plaindre de l'agression perpétrée par l'Afrique du Sud contre les Etats d'Afrique australe. Tout récemment, c'était le cas de la République populaire d'Angola. Nous sommes tous conscients des actes flagrants d'agression qui ont provoqué les plaintes de l'Angola, notamment, et qui se poursuivent sans relâche, et du fait que le sinistre système de l'apartheid, cause de violence, de mort et de misère dans la région, est constamment renforcé.

Nous, membres du Mouvement des non-alignés, et tous les membres épris de justice de la communauté internationale, faisons appel au Conseil non seulement parce que nous sommes frustrés mais parce que nous sommes indignés des nouvelles manoeuvres dans la région, comme le montrent à l'évidence les actes d'un groupe terroriste entraîné et financé par les racistes sud-africains pour mener une guerre par pays interposé.

M. Karran (Guyana)

Ce dernier affront ajoute un autre chapitre aux injustices dont sont victimes l'Angola et les autres Etats de la région qui osent s'opposer à l'apartheid de l'Afrique du Sud et à ses tentatives systématiques d'asservissement, de domination et d'exploitation de la majorité noire de la région.

Ses tentatives de détruire la République populaire de l'Angola ayant été contrariées, Pretoria a choisi de faire de la déstabilisation et de l'invasion sa politique de "bon voisinage", politique qu'il a étendue à d'autres Etats de la région, assujettissant les gouvernements et les peuples à diverses formes de pression et d'intimidation afin d'essayer de les priver des victoires qu'ils ont péniblement remportées dans la lutte anti-coloniale. Animé des mêmes intentions maléfiques que celles qui la guident dans les meurtres massifs et insensés qu'elle commet contre ses propres citoyens noirs qui manifestent pacifiquement pour recouvrer leurs droits inaliénables, l'Afrique du Sud finance et équipe des groupes de dissidents qui se livrent aveuglément à des activités de destruction de l'infrastructure économique.

Il est indéniable que toutes les voies vers les camps de dissidents dans la région mènent à l'Afrique du Sud, qui s'est arrogé le droit d'intervenir militairement dans tous les Etats de la région. Ne nous abusons pas au sujet de ces actes, car, en dépit des termes ridicules et fallacieux sous lesquels il cherche à les camoufler, Pretoria commet des actes flagrants de terrorisme d'Etat, qui ont été déclarés inadmissibles et rejetés comme étant contraires aux principes de la Charte et comme violant la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté et la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies. En outre, c'est précisément contre ces formes d'activités terroristes que l'Organisation s'est prononcée si catégoriquement tout au cours de la quarantième session de l'Assemblée générale.

Le régime raciste de l'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement la Namibie au mépris flagrant de la volonté de la communauté internationale. L'Afrique du Sud continue de dresser de nouveaux obstacles sur la voie de la liberté de la Namibie, bien qu'un cadre pour le règlement de la question existe déjà dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Les droits des

Namibiens à la liberté sont devenus les otages de la politique des puissances Est-Ouest et leur réalisation est liée à des questions hors de propos alors que Pretoria cherche à étouffer l'aspiration légitime des Namibiens à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. N'ayant pas réussi à arrêter la marche en avant vers la liberté en Afrique australe, le régime raciste a recours à la terreur et à la violence dans une vaine tentative de maintenir sa mainmise sur la Namibie et de créer un refuge pour l'apartheid dans cette région de l'Afrique.

Nous avons convenu que les pays de la région avaient besoin de la paix et de la sécurité pour se consacrer pleinement à la tâche de l'édification de la nation. Ceux qui ont choisi d'appuyer et de lancer des groupes de terroristes contre les pays et peuples de la région ne sauraient donc prétendre se préoccuper de ces pays assiégés. Ne nous leurrons pas quant à la nature de l'appui accordé à des groupes tels que celui de Savimbi et de sa bande. Cet appui a pour objectif de créer une situation qui pourrait servir de prétexte à une invasion plus poussée au nom d'une lutte anti-communiste et de convaincre tous ceux que peut influencer une telle propagande du bien-fondé de cette cause. Entre-temps, l'apartheid est renforcé, un pays est déstabilisé et, depuis des générations, une population est prisonnière d'un conflit.

Devant de telles tactiques, nous ne saurions demeurer silencieux. L'Angola en particulier est tenue en otage, les acquis de son indépendance lui sont peu à peu arrachés pour servir les fins égoïstes de ceux qui attachent plus d'importance à leur idéologie qu'à la liberté et au bien-être du peuple angolais.

L'agression ne doit pas être autorisée simplement parce que l'Afrique du Sud et ses fantoches ont choisi de la camoufler sous des termes qui satisfont certains gouvernements.

Le Guyana estime que le Conseil de sécurité a la responsabilité de protéger les territoires de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Mozambique, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe ainsi que de protéger leurs ressortissants innocents de la brutalité du régime raciste sud-africain. Il est temps que le Conseil de sécurité adopte des mesures positives pour assurer l'application de sa résolution 435 (1978) et permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance. Cet organe a,

M. Karran (Guyana)

à maintes reprises, demandé aux Etats de mettre fin à toute forme de collaboration avec le régime raciste de Pretoria. Fournir une aide financière, militaire et autre aux groupes fantoches d'Afrique du Sud revient à contourner sous une forme nouvelle l'embargo sur les armes à destination de ce pays et à camoufler l'appui financier fourni à ce régime d'apartheid. La seule réponse conséquente du Conseil de sécurité en tant que garant principal de la paix et de la sécurité internationales est de condamner catégoriquement les dernières manoeuvres du régime raciste, qui ont des incidences graves tant pour les pays de l'Afrique australe que pour la stabilité du monde dans son ensemble.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Guyana des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits pour la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité, au cours de laquelle nous poursuivrons l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui, se tiendra demain, mardi 11 février 1986, à 11 heures.

La séance est levée à 18 h 40.